



Dette de 1994 et qu ont me reclame en 2016

Par **babou74**, le **03/06/2016 à 09:43**

bonjour, la société cofidis me réclame par le biais d'un huissier la somme de 5248,72 alors que ça date de 1994 et que nous sommes en 2016 il y avait eu un jugement à cette époque par contre je me rappelle pas si j'avais payé ou pas vu les années, là j'ai reçu qu'une simple lettre et n'ai reçu aucune relance auparavant je n'ai pas de titre exécutoire quel sont mes droits ? et ont-ils le droit ? meilleurs salutations

Par **amajuris**, le **03/06/2016 à 10:58**

bonjour, si votre créancier a obtenu un jugement comme vous l'indiquez, cela signifie que votre créancier est certainement en possession d'un titre exécutoire qui est valable 10 ans depuis 2008. demandez à votre créancier les références de ce titre exécutoire. salutations

Par **babou74**, le **03/06/2016 à 12:33**

merci pour votre réponse je vais demander par lettre recommandée accusée de réception. je pensais que de 1994 à maintenant il y avait prescription

Par **amajuris**, le **03/06/2016 à 15:17**

avant 2008, un jugement était valable 30 ans, dans votre cas jusqu'en 2024, ce délai a été

ramené à 10 ans en 2008 donc jusqu'en 2018.